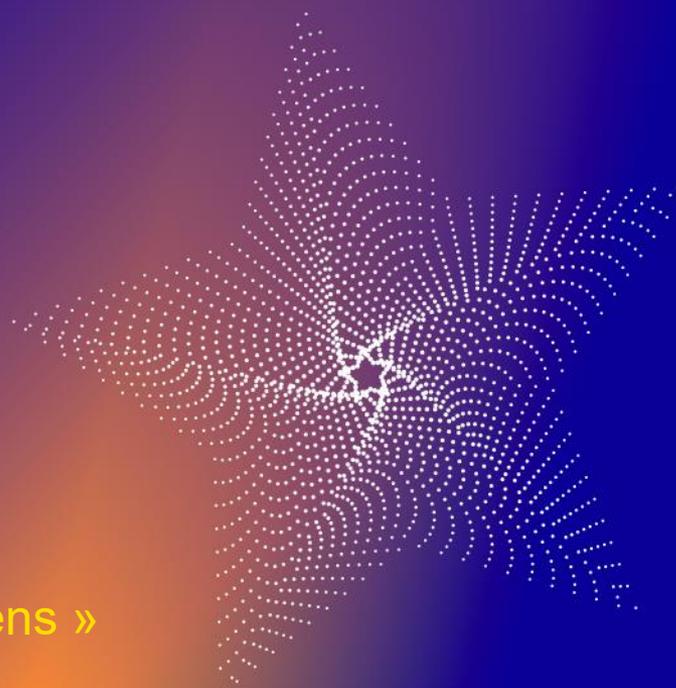


# Le financement par sommes forfaitaires « lump-sum »

Matinée d'information « AMSC et les citoyens »





## Le PCN juridique et financier – missions

Informier et former, sur les conditions de participation

- aspects juridiques et financiers généraux
- Horizon Europe, Horizon 2020

« Hotline » pour tous les participants français au programme-cadre: nos coordonnées se trouvent sur le portail français

Suivez notre actualité via le portail français **horizon-europe.gouv.fr**

Ainsi que sur notre page LinkedIn

# Eléments de contexte

## □ Vocabulaire

- coûts réels : réellement encourus, pendant la durée du projet, traçables, identifiables, auditables, etc.
- coûts unitaires : montant par unité fixe, défini par la CE (ex : MSCA DN, PF, Staff exchanges & COFUND)
- sommes forfaitaires : forfait global pour couvrir une ou plusieurs catégories du budget (lump-sum)
- taux forfaitaires : un pourcentage des coûts éligibles (ex : coûts indirects)

## □ Appels à projets « lump-sum » tests lancés par la CE depuis 2018 (H2020) + Poursuite dans Horizon Europe sur tous types de projets

## □ Pourquoi?

- simplifier la justification des coûts
- mettre l'accent sur la performance, le contenu scientifique des projets et non plus sur la gestion financière

# Principes généraux

- ❑ Montage, évaluation du projet lump-sum et convention de subvention suivent les principes habituels des projets en coûts réels
  - mêmes critères d'évaluation
  - mêmes pré-financement et principes de paiement
  - les périodes de rapport et les reporting techniques se font de la même manière, mais se concentrent sur l'achèvement des work packages
  
- ❑ Une part de la somme forfaitaire est fixée dans la convention de subvention pour chaque work package
  - Ce montant est payé lorsque les activités du work package sont achevées.

## Montage d'un budget lump-sum

- Les candidats doivent proposer un montant forfaitaire sur la base de leurs coûts directs estimés et indirects.
- Ce montant forfaitaire doit être réparti par work package et par entité bénéficiaire (et affiliée s'il y en a).
- Le budget doit être détaillé par catégories de coûts : personnel, sous-traitance, coûts d'achat (voyage, frais de subsistance, équipement, autres biens, travaux & service), autres catégories, coûts indirects (25 %).
- Si deux éditions de l'événement sont prévues, il est nécessaire d'indiquer le coût total par édition

## Tableau budget de la partie B de la proposition

Participant short name	Personnel costs/€	Subcontracting costs/€	Purchase costs/€ (Travel and subsistence + Equipment + Other goods and services)	Other cost categories/€ (please specify)	Indirect costs/€ (25 % of personnel costs + purchase costs)	Requested grant amount (same figures as in the Application forms)/€	Total Cost (including Own Funds)/€
<b>TOTAL</b>							

	Year 2022/€	Year 2023/€
Total cost per edition		

# Structuration des work packages

❑ Le paiement des sommes forfaitaires est lié à l'achèvement des work package

=> Attention à la structuration des work packages et à leur organisation dans le temps

## Evaluation des projets lump-sum

- Mêmes critères d'évaluation : excellence, impact, qualité de la mise en œuvre
- Évaluateurs avec expertises financières vérifieront :
  - l'estimation du budget
  - la cohérence entre ressources proposées et ventilation de la somme forfaitaire, permettant de mettre en œuvre les activités et d'atteindre les résultats escomptés
- Sur la base des recommandations des experts, les types de coûts peuvent être adaptés et la somme forfaitaire et sa répartition modifiées au cours de la préparation de la convention de subvention

## Convention de subvention lump-sum

- ❑ La convention de subvention fixe la somme forfaitaire (financement CE)
- ❑ La somme est fixée à la signature de la convention de subvention
- ❑ Les coûts réellement encourus ne sont pas pertinents



# Provisions de la convention de subvention lump-sum (1)

- ❑ Transferts de budget (art. 5.5) nécessitent un avenant
- ❑ Conservation des justificatifs (art. 20)
  - les bénéficiaires ne sont pas tenus de conserver les justificatifs de leurs coûts réels
  - ils doivent uniquement conserver des preuves suffisantes que l'action a été menée telle qu'elle est décrite dans l'annexe 1

## Provisions de la convention de subvention lump-sum (2)

### □ Reporting (art. 21)

- chaque rapport est composé d'un rapport technique et d'un rapport financier.
- dans le rapport financier, chaque bénéficiaire déclare sa part de forfait alloué aux WP terminés au cours de la période de reporting



## Provisions de la convention de subvention lump-sum (3)

### Paiements intermédiaires (art. 22.3.3)

- correspondent à la somme des parts du forfait alloué aux WP terminés durant la période de reporting

### Audits (art. 25)

- pas d'audits financiers
- les « checks », les « reviews » et les « audits » vérifient :
  - la bonne mise en œuvre de l'action
  - la conformité aux autres obligations de la convention de subvention (PI, entités affiliées, éthique, visibilité du financement européen, etc.)

## Conclusion

- Le financement par somme forfaitaire enlève toute obligation quant au reporting des coûts réels et aux audits financiers ex-post
- La somme forfaitaire est fixée dans la convention de subvention et au moment de sa préparation
- Ventilation de cette somme par WP et bénéficiaire fixée dans l'annexe 2 de la convention de subvention
- Le financement est versé une fois les WP achevés au cours de la période de reporting

## Ressources utiles

- Décision de la CE du 11 mars 2021 (Ares(2021)1908095) autorisant l'utilisation des sommes forfaitaires et coûts unitaires dans les AMSC
- Modèle de convention de subvention en sommes forfaitaires
- Présentation de la CE « Lump sum pilots: What do I have to know? »
- Vidéo de la CE « All I need to know about lump sum pilots »



# QUESTIONS

